

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RÉSEAU DU QUÉBEC**

À l'attention des directeurs de l'information
et des chroniqueurs affaires et santé

Tangible de Croix Bleue : un produit d'assurance santé unique sur le marché

Montréal, le 27 septembre 2007 — Croix Bleue étend la portée de l'assurance de personne avec ***Tangible*** son nouveau produit d'assurance, qui, outre les traditionnelles assurances vie et invalidité, propose des garanties qui gagnent en popularité : maladies graves et soins de longue durée ainsi que des protections hybrides uniques dans le marché de l'assurance santé.

À l'exception de la garantie vie qui offre un capital assuré au décès allant jusqu'à 1 million de dollars, ***Tangible*** est axé sur des prestations perçues du vivant de l'assuré. Des garanties sont prévues pour tous les groupes d'âges : la protection multiple pour enfants couvre 29 maladies graves, deux maladies non critiques, le décès et la perte d'usage, les fractures accidentelles, et les frais scolaires en cas d'invalidité et de réadaptation scolaire. La garantie maladies graves est offerte en deux formules pour adulte, soit de base couvrant 5 maladies graves et les frais de réaménagement, et de luxe couvrant 24 maladies graves, 2 maladies non critiques et les frais de réaménagement.

Tangible est un produit modulable qui s'adapte aux besoins du détenteur à mesure qu'il avance en âge. Grâce à l'option *Hybride*, la garantie initiale (vie, invalidité, perte d'autonomie ou maladies graves) est transformable en garantie de soins longue durée. La conversion s'effectue automatiquement; l'assuré n'a pas à produire de preuve d'assurabilité.

Pour répondre aux besoins d'une population en vieillissement, la nouvelle garantie de soins de longue durée prévoit une indemnité mensuelle pour des soins en ou hors établissement et une garantie hospitalisation et perte d'autonomie pour couvrir les frais d'examen médicaux de pointe, d'hospitalisation et autres services reliés à la perte d'autonomie et au maintien à domicile.

Des services d'assistance élargis

Tous les détenteurs d'une assurance santé personnelle Croix Bleue ont accès au programme Assistance comprenant des services conseils santé et juridique, des services d'aide à domicile post-hospitalisation et des privilèges auprès des partenaires de Croix Bleue. Les assurés ***Tangible*** ont accès à des services additionnels soit : seconde opinion médicale et assistance soins médicaux à l'étranger (en collaboration avec le centre de santé universitaire McGill), service de soutien psychologique au malade et aux aidants naturels, en plus des services d'assistance résidentielle de CAA-Québec. L'appartenance de Croix Bleue au réseau médical BlueCross/BlueShield garantit à l'assuré qui choisit de se faire traiter, à ses frais, aux États-Unis l'accès à ses ententes de coûts préférentiels.

Bien connue pour son assurance voyage, Croix Bleue offre avant tout des produits d'assurance santé personnelle complémentaires au régime de la RAMQ. On peut obtenir l'assurance santé ***Tangible*** de Croix Bleue auprès d'un représentant d'assurance.

— 30 —

Pour plus de renseignements

Info-Partenaires

Téléphone : 514-286-2626 ou 1 800 361-2538

Télécopieur : 514-286-8370 ou 1 877 280-8370

www.info-partenaires.ca